

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Délibération du Comité syndical

CS49-2019

Séance du 26/09/2019

**Syndicat Mixte d'Energies du
Département de l'Hérault**

L'an deux mil dix-neuf, le 26 du mois de septembre à 10h00, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du comité syndical d'Hérault Energies, sous la présidence de Monsieur Jacques RIGAUD, Président, dûment convoqués le 28 août 2019.

PRESENTS : M. Jacques RIGAUD en qualité de représentant du Conseil Départemental.

M. Jacques ADGE, M. Gérard BARO, M. Francis BOUTES, M. Michel BOZZARELLI, M. Michel CARRIERE, M. Philippe DOUTREMEPUICH, Mme Lydie GLEIZES, M. Jacques LIBRETTI, M. Jacques PEYRAS, M. Patrick SOL et M. Daniel VIALA en qualité de représentants des communes.

M. Jean-Marc LUSSERT et Laurent JAOUL en qualité de représentants de Montpellier Méditerranée Métropole.

M. Max ALLIES, M. Serge PESCE, M. Francis PRATX, M. Daniel RENAUD, en qualité de représentants des EPCI.

EXCUSES : M. Jean-Luc FALIP, M. Guillaume FABRE, M ; Richard PITAVAL, M. Philippe LAGARDE, M. Vincent GAUDY, Mme Eliane LLORET et Mme Isabelle GUIRAUD.

Ont donné pouvoir : M. Jean-Luc FALIP à M. Francis BOUTES, M. Guillaume FABRE à M. Jacques ADGE, M. Richard PITAVAL à M. Michel BOZZARELLI, M. Philippe LAGARDE à Philippe DOUTREMEPUICH, M. Vincent GAUDY à M. Jacques RIGAUD, Mme Eliane LLORET à M. Laurent JAOUL, Mme Isabelle GUIRAUD à M. Jean-Marc LUSSERT.

ABSENTS : M. Kléber MESQUIDA, M. Philippe VIDAL, Mme Bernadette VIGNON, Mme Nicole MORERE, M. Christophe MORGO, Mme Julie GARCIN-SAUDO, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Agnès CONSTANT, M. Luc ZENON, Mme Stéphanie JANNIN, Mme Patricia MIRALLES.

Autre personne excusée : M. Thierry DAVIN Payeur Départemental

Le secrétariat a été assuré par : M. Michel CARRIERE

Nombre de membres titulaires en exercice	36
Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	7
Nombre de suffrage exprimés	25
Votes pour	25
Votes contre	
Abstentions	

Objet : Décisions du Président

En application des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la dernière séance du comité syndical, en vertu des délégations qui lui ont été accordées par délibération du 29 avril 2015.

Il demande à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir en prendre acte.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, le Président ne prenant pas part au vote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Départements, des Communes et des Régions, modifiée,

Vu les statuts de Hérault Energies,

Vu la délibération n° CS25 du 29 avril 2015, portant délégation du comité syndical au Président,

Entendu l'exposé du rapporteur:

- **ACTE les décisions prises par le Président depuis le comité syndical du 11 juillet 2019 :**

o **Marchés Publics :**

AVENANT N° 1 à l'accord cadre N° GAE 2020 relatif à la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz naturel et services associés Lots 1 & 2 : il a été proposé aux titulaires des lots 1 & 2 un avenant pour permettre à Hérault Energies de recourir, au stade des marchés subséquents, à des mécanismes d'optimisation et de gestion continue du prix notamment à la procédure d'achat dite « achat clic ». L'ensemble des titulaires a accepté l'avenant.

AVENANT N°2 à l'accord cadre N° GAE 2020 relatif à la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz naturel et services associés. Hérault énergies souhaite étendre son accord cadre à d'autres pouvoirs adjudicateurs. C'est pourquoi il est nécessaire de passer un avenant afin d'intégrer une clause d'extension au CCAP de l'accord cadre. A ce jour, Hérault Energies a été sollicité par la mairie de Mauguio Carnon.

AVENANT DE TRANSFERT

La société Total Energie Gaz est titulaire du lot 3 de l'accord-cadre GAE 2020/2023. La restructuration interne a abouti à l'absorption de la société Total Energie Gaz par la société Total Direct Energie. Cette opération de restructuration interne au groupe Total entraîne juridiquement la cession du marché public au profit de la société Total Direct Energie qui en devient le nouveau titulaire.

- **Conventions**

- o **47 conventions financières** pour un montant total de travaux TTC de 4 032 194,70 €

Commune	Intitulé Opération	Date Accord CONVENTION Financière	Montant TTC Convention Financière
ALIGNAN DU VENT	Rue de la Font Neuve	13/08/2019	79 283,07
AUMELAS	Lieu-dit "la croix" à Cabrials (renforcement suite à nouvelle STEP)	05/08/2019	165 936,64
AUMELAS	Alimentation STEP - Mas Cabrials	09/08/2019	17 920,00
BEZIERS	Dissimulation boulevard Perréal	23/07/2019	79 958,35
BOISSET	ECLAIRAGE PUBLIC 2019	17/07/2019	16 882,28
CAUX	Avenue Lieutenant Lucas	19/08/2019	66 110,19
CELLES	Extension village de Celles	07/08/2019	94 989,17
CESSENON SUR ORB	Alimentation ateliers municipaux	26/07/2019	6 907,28
FAUGERES	Rue du grand verger	15/07/2019	61 822,59
FONTES	ECLAIRAGE PUBLIC 2019	20/08/2019	23 801,61
GABIAN	Lieu-dit "Rennis"-Alimentation lotissement communal	30/07/2019	122 557,25
GABIAN	ECLAIRAGE PUBLIC 2019	26/07/2019	40 315,94
GARRIGUES	ECLAIRAGE PUBLIC 2019	29/08/2019	30 848,00
GRABELS	Rues du Calvaire et des Aires	09/08/2019	305 419,09
GRAISSESSAC	ECLAIRAGE PUBLIC 2019	26/07/2019	28 029,34
LA TOUR SUR ORB	Route des Ruffes	30/07/2019	19 897,86
LAURENS	Ancienne route nationale, Av de Beziers et rue du Terras	26/07/2019	226 791,26
LE BOUSQUET D'ORB	Traverse (Mairie au Pont de l'Orb)	30/07/2019	273 529,94
LE CAYLAR	ECLAIRAGE PUBLIC 2019	20/08/2019	25 928,53

LE POUGET	Avenue de Canet - poste Aubun	05/08/2019	53 913,60
LE TRIADOU	ECLAIRAGE PUBLIC 2019	26/07/2019	103 409,74
LEZIGNAN LA CEBE	Avenue Wladimir d'Ormesson-RD609	05/08/2019	209 032,73
LEZIGNAN LA CEBE	renforcement BT chemin du petit pont	05/08/2019	29 305,46
LIEURAN LES BEZIERS	ECLAIRAGE PUBLIC 2019	26/07/2019	46 993,68
LOUPIAN	ECLAIRAGE PUBLIC 2019	05/08/2019	29 164,17
MONS LA TRIVALLE	Renforcement poste FANC suite à PC M. Barjou Roger	11/07/2019	65 877,77
MONTBLANC	ECLAIRAGE PUBLIC 2019	26/07/2019	60 090,81
NEBIAN	Renforcement départs BT poste "Mairie"	05/07/2019	21 112,47
NEFFIES	ECLAIRAGE PUBLIC 2019	26/07/2019	23 833,00
PERET	ECLAIRAGE PUBLIC 2019	26/07/2019	39 414,57
PINET	Place de l'Eglise	26/07/2019	151 622,68
PINET	ECLAIRAGE PUBLIC 2019	26/07/2019	31 461,31
PRADES LE LEZ	Rue de la Ducque Ph1	09/08/2019	188 637,16
PUISSALICON	ECLAIRAGE PUBLIC 2019	22/08/2019	11 095,72
ROQUEBRUN	ECLAIRAGE PUBLIC 2019	05/08/2019	60 409,74
ST BAUZILLE DE LA SYLVE	Rte de l'Apparition (rd131) - chemin de Garrafax	05/08/2019	222 426,70
ENTRE-VIGNES STCHRISTOL	Chemin des Cigales - (renforcement suite à PC 03424617M0007)	07/08/2019	209 505,83
ENTRE-VIGNES STCHRISTOL	Rue des Chardonnerets (renfo. suite à PC 03424618M0002)	07/08/2019	34 474,68
ST FELIX DE LODEZ	Rue du Moulin à Huile - (renforcement suite à DP 17C0026 et PC 18C0005)	15/07/2019	5 635,06
ST JEAN DE FOS	Mas de Farran	15/07/2019	110 789,04
ST JEAN DE FOS	Route de Lagamas - poste Stade - PC 0342671700019	05/07/2019	33 339,57
ST PONS DE MAUCHIENS	Remplacement poste "Croix de Pezenas"	07/08/2019	219 666,14
SAUTEYRARGUES	ECLAIRAGE PUBLIC 2019	22/08/2019	24 838,48
TAUSSAC LA BILLIERE	ECLAIRAGE PUBLIC 2019	26/07/2019	24 489,20
VAILHAUQUES	ECLAIRAGE PUBLIC 2019	22/08/2019	131 188,36
VALERGUES	ECLAIRAGE PUBLIC 2019	26/07/2019	50 733,78
VENDRES	Dissimulation rues Irinée Baptiste et Tony Palazy	17/07/2019	152 804,86
TOTAL			4 032 194,70

- **1 convention pour la gestion des Certificats d'Economie d'Energie**

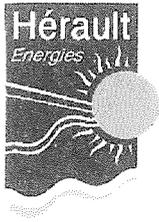
COMMUNE	DATE SIGNATURE
CLERMONT L'HERAULT	20/08/2019

- 3 conventions d'organisation temporaire de la MOA

Commune	Intitulé Opération	Date Accord CONVENTION	Montant TTC Convention Financière
LANSARGUES	Aménagement parking avenue Grasset Morel	29/07/2019	36 091,20
LANSARGUES	Aménagement de l'allée de la Viredonne	29/07/2019	6 319,20
ST FELIX DE LODEZ	Route de Jonquières	22/07/2019	12 000,00
TOTAL			54 410,40

- **AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions**

<p>Le Président :</p> <p>- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de sa transmission au contrôle de légalité le : 9/10/2019 ▪ de sa publication le : 9/10/2019 <p>- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.</p>	<p>Fait et délibéré en séance</p> <p>Le 26 26/07/2019,</p> <p>Le Président d'Hérault Energies,</p>  <p>Jacques RIGAUD</p>
--	--



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Délibération du Comité syndical

CS50-2019

Séance du 26/09/2019

**Syndicat Mixte d'Energies du
Département de l'Hérault**

L'an deux mil dix-neuf, le 26 du mois de septembre à 10h00, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du comité syndical d'Hérault Energies, sous la présidence de Monsieur Jacques RIGAUD, Président, dûment convoqués le 28 août 2019.

PRESENTS : M. Jacques RIGAUD en qualité de représentant du Conseil Départemental.

M. Jacques ADGE, M. Gérard BARO, M. Francis BOUTES, M. Michel BOZZARELLI, M. Michel CARRIERE, M. Philippe DOUTREMEPUICH, Mme Lydie GLEIZES, M. Jacques LIBRETTI, M. Jacques PEYRAS, M. Patrick SOL et M. Daniel VIALA en qualité de représentants des communes.

M. Jean-Marc LUSSERT et Laurent JAOUL en qualité de représentants de Montpellier Méditerranée Métropole.
M. Max ALLIES, M. Serge PESCE, M. Francis PRATX, M. Daniel RENAUD, en qualité de représentants des EPCI.

EXCUSES : M. Jean-Luc FALIP, M. Guillaume FABRE, M. Richard PITAVAL, M. Philippe LAGARDE, M. Vincent GAUDY, Mme Eliane LLORET et Mme Isabelle GUIRAUD.

Ont donné pouvoir : M. Jean-Luc FALIP à M. Francis BOUTES, M. Guillaume FABRE à M. Jacques ADGE, M. Richard PITAVAL à M. Michel BOZZARELLI, M. Philippe LAGARDE à Philippe DOUTREMEPUICH, M. Vincent GAUDY à M. Jacques RIGAUD, Mme Eliane LLORET à M. Laurent JAOUL, Mme Isabelle GUIRAUD à M. Jean-Marc LUSSERT.

ABSENTS : M. Kléber MESQUIDA, M. Philippe VIDAL, Mme Bernadette VIGNON, Mme Nicole MORERE, M. Christophe MORGO, Mme Julie GARCIN-SAUDO, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Agnès CONSTANT, M. Luc ZENON, Mme Stéphanie JANNIN, Mme Patricia MIRALLES.

Autre personne excusée : M. Thierry DAVIN Payeur Départemental

Le secrétariat a été assuré par : M. Michel CARRIERE

Nombre de membres titulaires en exercice	36
Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	7
Nombre de suffrage exprimés	25
Votes pour	25
Votes contre	
Abstentions	

Objet : SEMPER : augmentation de la participation d'Hérault Energies au capital de la SEM

Monsieur le Vice-Président Francis BOUTES présente à l'assemblée le projet d'augmentation de la participation d'Hérault Energies au capital de la SEM.

La société d'économie mixte pour la production d'énergie renouvelable (SEMPER) a été créée en 2014 à l'initiative du SICTOM de Pézenas et du groupe QUADRAN. Depuis, HERAULT ENERGIES et la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM) sont devenus actionnaires et sont représentés au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.

Cette société a pour objet social d'intervenir dans la mise en œuvre de projets répondant aux enjeux de la transition énergétique par la valorisation énergétique des déchets et la production d'énergies renouvelables. Elle contribue notamment au développement de l'énergie photovoltaïque qui permet à la fois d'améliorer l'autonomie énergétique des territoires, en réponse à la stratégie régionale REPOS 2050, et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Le partenariat public/privé permet d'impulser, de favoriser et d'encadrer la démarche d'opérateurs privés, de dépasser les frontières administratives et saisir les opportunités de mise en œuvre de projets générateurs d'emplois et de croissance verts.

La SEMPER est un acteur majeur du territoire en ces domaines. Les projets réalisés à ce jour sont nombreux et se déclinent essentiellement autour du développement :

- de centrales solaires au sol,
- d'ombrières de parking,
- de petites installations photovoltaïques en toiture.

Afin de poursuivre ses participations dans des sociétés de projets supports de centrales de production d'énergies renouvelables et d'élargir ses modes d'intervention dans l'appropriation de la transition énergétique, la SEMPER envisage une augmentation de son capital qui s'organiserait de la façon suivante :

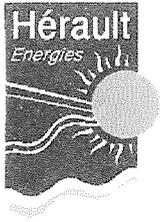
Actionnaires	Capital actuel	Apport en capital à venir	Nombre d'actions	Pourcentage du capital et des droits de vote à l'assemblée générale	Nombre d'administrateurs au Conseil d'Administration
SICTOM AGDE PEZENAS	483 800 € (48,38 %)	200 000 €	683 800	40,34 %	7
HERAULT ENERGIES	100 000 € (10,00 %)	60 000 €	160 000	9,44 %	2
CAHM	56 000 € (5,60 %)	45 000 €	101 000	5,96 %	1
QUADRAN	359 200 € (35,92 %)	250 000 €	609 200	35,94 %	6
LUCIA OLDING	1 000 € (0,10 %)	140 000 €	141 000	8,32 %	1
TOTAL	1 000 000 €	695 000 €	1 695 000	100 %	17

Pour HERAULT ENERGIES, les apports à venir seront directement affectés au capital.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'augmentation de la part d'HERAULT ENERGIES de 60 000 € ainsi que la nouvelle répartition en capital de la SEMPER.

<p>Le Président :</p> <p>- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de sa transmission au contrôle de légalité le : 9/10/2019 ▪ de sa publication le : 9/10/2019 <p>- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.</p>	<p>Fait et délibéré en séance</p> <p>Le 26/9/2019,</p> <p>Le Président d'Hérault Energies,</p>  <p>Jacques RIGAUD</p> 
--	---



Délibération du Comité syndical

CS51-2019

Séance du 26/09/2019

**Syndicat Mixte d'Energies du
Département de l'Hérault**

L'an deux mil dix-neuf, le 26 du mois de septembre à 10h00, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du comité syndical d'Hérault Energies, sous la présidence de Monsieur Jacques RIGAUD, Président, dûment convoqués le 28 août 2019.

PRESENTS : M. Jacques RIGAUD en qualité de représentant du Conseil Départemental.

M. Jacques ADGE, M. Gérard BARO, M. Francis BOUTES, M. Michel BOZZARELLI, M. Michel CARRIERE, M. Philippe DOUTREMEPUICH, Mme Lydie GLEIZES, M. Jacques LIBRETTI, M. Jacques PEYRAS, M. Patrick SOL et M. Daniel VIALA en qualité de représentants des communes.

M. Jean-Marc LUSSERT et Laurent JAOUÏ en qualité de représentants de Montpellier Méditerranée Métropole.

M. Max ALLIES, M. Serge PESCE, M. Francis PRATX, M. Daniel RENAUD, en qualité de représentants des EPCI.

EXCUSES : M. Jean-Luc FALIP, M. Guillaume FABRE, M. Richard PITAVAL, M. Philippe LAGARDE, M. Vincent GAUDY, Mme Eliane LLORET et Mme Isabelle GUIRAUD.

Ont donné pouvoir : M. Jean-Luc FALIP à M. Francis BOUTES, M. Guillaume FABRE à M. Jacques ADGE, M. Richard PITAVAL à M. Michel BOZZARELLI, M. Philippe LAGARDE à Philippe DOUTREMEPUICH, M. Vincent GAUDY à M. Jacques RIGAUD, Mme Eliane LLORET à M. Laurent JAOUÏ, Mme Isabelle GUIRAUD à M. Jean-Marc LUSSERT.

ABSENTS : M. Kléber MESQUIDA, M. Philippe VIDAL, Mme Bernadette VIGNON, Mme Nicole MORERE, M. Christophe MORGO, Mme Julie GARCIN-SAUDO, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Agnès CONSTANT, M. Luc ZENON, Mme Stéphanie JANNIN, Mme Patricia MIRALLES.

Autre personne excusée : M. Thierry DAVIN Payeur Départemental

Le secrétariat a été assuré par : M. Michel CARRIERE

Nombre de membres titulaires en exercice	36
Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	7
Nombre de suffrage exprimés	25
Votes pour	25
Votes contre	
Abstentions	

Objet : SEMPER : autorisation de participer au capital de trois nouvelles sociétés de projet

Monsieur le Vice Président Francis BOUTES présente à l'assemblée les prises de participations par la Société d'Économie Mixte Production Énergétique Renouvelable (ci-après SEMPER) au sein de trois sociétés de projet constituées pour porter des opérations de construction et exploitation de centrales photovoltaïques.

De nouvelles sociétés de projets ont été mises en place pour répondre aux appels d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie. Leur capital social est de 1 000 € chacune. Ces SARL ont pour objet le développement, la construction et l'exploitation de centrales de production d'électricité d'origine solaire :

- **La centrale solaire (CS) LA POTENCE** portera le projet sur l'installation de stockage des déchets inertes de SAINT THIBERY (puissance 1,6 MWc pour un investissement d'environ 1,5 millions €). Le niveau de participation visé par la SEMPER est de 25 % du capital soit 250 €.
- **La CS PLATEAU DE SAUVEPLANE** développera un projet sur plusieurs hectares situés sur les communes de GABIAN, LAURENS, ROQUESSELS et FOUZILHON. Les conseils municipaux ont délibéré favorablement pour la réalisation de ce projet. La prise de participation de la SEMPER pourrait se monter dans un premier temps à 49 % du capital, soit 490 €.
- **La CS LES CORDELIERS 2** portera une série de projets de moins de 1 MWc. Ces projets ont plusieurs niveaux d'avancement :
 - o projets dont la construction est en cours de programmation (ombrières sur le cross de SAINT THIBERY et sur le parking de l'aéroport de BEZIERS CAP D'AGDE).
 - o projets en cours de finalisation (ombrières sur un parking de VIAS Plage, couverture du tennis du CAP D'AGDE),
 - o projets qui nécessitent une confirmation de la viabilité économique ou un montage financier adapté (centrale en toiture de VALOHE). La CS LES CORDELIERS 2 est également le support pour le développement de la centrale photovoltaïque au sol de l'aéroport de BEZIERS CAP D'AGDE. Le niveau de participation visé est 25 % du capital pour la SEMPER, soit 250 €.

Les recettes obtenues comme les risques pris sont limités à hauteur de cette participation minoritaire.

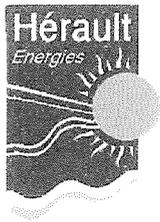
Conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, ces prises de participations de la SEMPER doivent faire l'objet d'un accord des collectivités territoriales et groupements de collectivités représentés au conseil d'administration de la société. Par conséquent, je vous propose d'autoriser les représentants d'Hérault Energies à voter favorablement, au sein du conseil d'administration de la SEMPER, pour la prise de participation dans les trois sociétés de projets suivantes :

- CS LA POTENCE ;
- CS PLATEAU DE SAUVEPLANE ;
- CS LES CORDELIERS 2.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la participation d'Hérault Energies au capital de trois nouvelles sociétés de projet.
- **AUTORISE** Le Président à signer l'ensemble des autres documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

<p>Le Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu : <ul style="list-style-type: none"> ▪ de sa transmission au contrôle de légalité le : 9/10/2019 ▪ de sa publication le : 9/10/2019 - informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. 	<p>Fait et délibéré en séance</p> <p>Le 26/9/2019,</p> <p>Le Président d'Hérault Energies,</p>  <p>Jacques RIGAUD</p>
--	---



Délibération du Comité syndical

CS52-2019

Séance du 26/09/2019

**Syndicat Mixte d'Energies du
Département de l'Hérault**

L'an deux mil dix-neuf, le 26 du mois de septembre à 10h00, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du comité syndical d'Hérault Energies, sous la présidence de Monsieur Jacques RIGAUD, Président, dûment convoqués le 28 août 2019.

PRESENTS : M. Jacques RIGAUD en qualité de représentant du Conseil Départemental.

M. Jacques ADGE, M. Gérard BARO, M. Francis BOUTES, M. Michel BOZZARELLI, M. Michel CARRIERE, M. Philippe DOUTREMEPUICH, Mme Lydie GLEIZES, M. Jacques LIBRETTI, M. Jacques PEYRAS, M. Patrick SOL et M. Daniel VIALA en qualité de représentants des communes.

M. Jean-Marc LUSSERT et Laurent JAOWL en qualité de représentants de Montpellier Méditerranée Métropole.
M. Max ALLIES, M. Serge PESCE, M. Francis PRATX, M. Daniel RENAUD, en qualité de représentants des EPCI.

EXCUSES : M. Jean-Luc FALIP, M. Guillaume FABRE, M ; Richard PITAVAL, M. Philippe LAGARDE, M. Vincent GAUDY, Mme Eliane LLORET et Mme Isabelle GUIRAUD.

Ont donné pouvoir : M. Jean-Luc FALIP à M. Francis BOUTES, M. Guillaume FABRE à M. Jacques ADGE, M. Richard PITAVAL à M. Michel BOZZARELLI, M. Philippe LAGARDE à Philippe DOUTREMEPUICH, M. Vincent GAUDY à M. Jacques RIGAUD, Mme Eliane LLORET à M. Laurent JAOWL, Mme Isabelle GUIRAUD à M. Jean-Marc LUSSERT.

ABSENTS : M. Kléber MESQUIDA, M. Philippe VIDAL, Mme Bernadette VIGNON, Mme Nicole MORERE, M. Christophe MORGO, Mme Julie GARCIN-SAUDO, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Agnès CONSTANT, M. Luc ZENON, Mme Stéphanie JANNIN, Mme Patricia MIRALLES.

Autre personne excusée : M. Thierry DAVIN Payeur Départemental

Le secrétariat a été assuré par : M. Michel CARRIERE

Nombre de membres titulaires en exercice	36
Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	7
Nombre de suffrage exprimés	25
Votes pour	25
Votes contre	
Abstentions	

Objet : Association COOPERE 34 attribution d'une subvention pour actions pédagogiques

Monsieur le Vice-Président Philippe DOUTREMEPUICH expose : lors du comité du 23 mai 2019, une subvention de 3 200 € a été attribuée à l'association COOPERE 34 pour la coordination d'animations de sensibilisation sur les énergies auprès de trois collectivités, dans le cadre de la valorisation des certificats d'économie d'énergie.

Deux nouvelles communes ayant manifesté le souhait de s'inscrire dans ce dispositif il est nécessaire d'attribuer une subvention complémentaire à l'association afin de lui permettre la mise en œuvre de ces actions.

Le montant sollicité est de 1 180 € et les communes concernées sont CESSENON SUR ORB et MARSILLARGUES.

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

- **CONSIDERANT** l'intérêt pour HERAULT ENERGIES de mobiliser le secteur associatif pour mener des actions de sensibilisation sur les énergies dans le milieu scolaire et dans le cadre de la valorisation des certificats d'économie d'énergie,
- **DECIDE** d'attribuer une subvention complémentaire de **1 180 €** à l'association COOPERE 34 au titre de l'année scolaire 2019/2020 et pour des interventions auprès des collectivités suivantes : CESSENON SUR ORB et MARSILLARGUES.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires ont été inscrits à la décision modificative n° 2,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu :

- de sa transmission au contrôle de légalité le : 8/10/2019
- de sa publication le : 8/10/2019

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

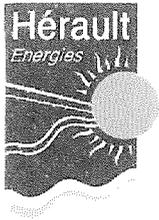
Fait et délibéré en séance

Le 8/10/2019,

Le Président d'Hérault Energies,



Jacques RIGAUD



Délibération du Comité syndical

CS53 -2019

Séance du 26/09/2019

**Syndicat Mixte d'Energies du
Département de l'Hérault**

L'an deux mil dix-neuf, le 26 du mois de septembre à 10h00, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du comité syndical d'Hérault Energies, sous la présidence de Monsieur Jacques RIGAUD, Président, dûment convoqués le 28 août 2019.

PRESENTS : M. Jacques RIGAUD en qualité de représentant du Conseil Départemental.

M. Jacques ADGE, M. Gérard BARO, M. Francis BOUTES, M. Michel BOZZARELLI, M. Michel CARRIERE, M. Philippe DOUTREMEPUICH, Mme Lydie GLEIZES, M. Jacques LIBRETTI, M. Jacques PEYRAS, M. Patrick SOL et M. Daniel VIALA en qualité de représentants des communes.

M. Jean-Marc LUSSERT et Laurent JAOUÏ en qualité de représentants de Montpellier Méditerranée Métropole.

M. Max ALLIES, M. Serge PESCE, M. Francis PRATX, M. Daniel RENAUD, en qualité de représentants des EPCI.

EXCUSES : M. Jean-Luc FALIP, M. Guillaume FABRE, M. ; Richard PITAVAL, M. Philippe LAGARDE, M. Vincent GAUDY, Mme Eliane LLORET et Mme Isabelle GUIRAUD.

Ont donné pouvoir : M. Jean-Luc FALIP à M. Francis BOUTES, M. Guillaume FABRE à M. Jacques ADGE, M. Richard PITAVAL à M. Michel BOZZARELLI, M. Philippe LAGARDE à Philippe DOUTREMEPUICH, M. Vincent GAUDY à M. Jacques RIGAUD, Mme Eliane LLORET à M. Laurent JAOUÏ, Mme Isabelle GUIRAUD à M. Jean-Marc LUSSERT.

ABSENTS : M. Kléber MESQUIDA, M. Philippe VIDAL, Mme Bernadette VIGNON, Mme Nicole MORERE, M. Christophe MORGO, Mme Julie GARCIN-SAUDO, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Agnès CONSTANT, M. Luc ZENON, Mme Stéphanie JANNIN, Mme Patricia MIRALLES.

Autre personne excusée : M. Thierry DAVIN Payeur Départemental

Le secrétariat a été assuré par : M. Michel CARRIERE

Nombre de membres titulaires en exercice	36
Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	7
Nombre de suffrage exprimés	25
Votes pour	25
Votes contre	
Abstentions	

Objet : Modification des autorisations de programme

Monsieur le vice-président Francis BOUTES informe l'assemblée de la nécessité de modifier la répartition du programme 2019 de la Maîtrise de l'Energie et de clôturer les autorisations de programme 2014 et 2015 qui sont arrivées à leur terme.

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Départements, des Communes et des Régions, modifiés,

Vu les autorisations de programme HE2014, HE2015, HE2019

Vu les statuts d'Hérault Energies,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir débattu et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical d'Hérault Energies

- **MODIFIE** comme suit l'autorisation de programme Maîtrise de l'Energie 2019

AUTORISATION DE PROGRAMME		MONTANT AP	
2019 MDE COMMUNES	BP 2019		200 000,00
	DM1 2019		20 000,00
	DM2 2019		35 000,00
	TOTAL 2019		255 000,00
2019 MDE EPCI	BP 2019		10 000,00
	DM1 2019		-10 000,00
	TOTAL 2019		-
2019 MDE SPECIAL COMMUNES	BP 2019		50 000,00
	DM1 2019		-10 000,00
	DM2 2019		-15 000,00
	TOTAL 2019		25 000,00
2019 MDE ENRT COMMUNES	BP 2019		40 000,00
	DM2 2019		-20 000,00
	TOTAL 2019		20 000,00

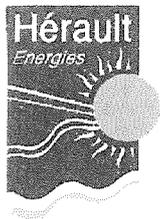
- **CLOTURE** les autorisations de programme 2014 et 2015 aux niveaux d'exécution suivants :

Opération HE2014		Mt opération	Réalisé antérieur	CP 2019	Cout total AP à la clôture
TOTAL		2 178 279,86	2 031 286,56	0,00	2 031 286,56
2014EPCMN	2014	1 591 861,43	1 489 915,34	0,00	1 489 915,34
2014EPEPCI	2014	156 449,05	140 782,97	0,00	140 782,97
2014MDECMN	2014	389 271,98	359 890,85	0,00	359 890,85
2014MDEPGS	2014	40 697,40	40 697,40	0,00	40 697,40

Opération HE2015		Mt opération	Réalisé antérieur	CP 2019	Cout total AP à la clôture
TOTAL		2 503 463,52	2 355 501,64	14 554,52	2 370 056,16
2015EPCMN	2015	1 689 427,07	1 592 977,11	2 313,60	1 595 290,71
2015EPEPCI	2015	230 982,52	226 985,60	3 996,92	230 982,52
2015MDECMN	2015	446 963,00	407 725,00	6 244,00	413 969,00
2015MDEEPC	2015	0,00	0,00	0,00	0,00
2015MEPSC	2015	136 090,93	127 813,93	2 000,00	129 813,93
2015MEPSE	2015	0,00	0,00	0,00	0,00

- **AUTORISE** le président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

<p>Le Président :</p> <p>-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de sa transmission au contrôle de légalité le : 9/10/2019 ▪ de sa publication le : 9/10/2019 <p>- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.</p>	<p>Fait et délibéré en séance</p> <p>Le 26/09/2019,</p> <p>Le Président d'Hérault Energies,</p>   <p>Jacques RIGAUD</p>
---	---



Délibération du Comité syndical

CS54 -2019

Séance du 26/09/2019

**Syndicat Mixte d'Energies du
Département de l'Hérault**

L'an deux mil dix-neuf, le 26 du mois de septembre à 10h00, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du comité syndical d'Hérault Energies, sous la présidence de Monsieur Jacques RIGAUD, Président, dûment convoqués le 28 août 2019.

PRESENTS : M. Jacques RIGAUD en qualité de représentant du Conseil Départemental.

M. Jacques ADGE, M. Gérard BARO, M. Francis BOUTES, M. Michel BOZZARELLI, M. Michel CARRIERE, M. Philippe DOUTREMEPUICH, Mme Lydie GLEIZES, M. Jacques LIBRETTI, M. Jacques PEYRAS, M. Patrick SOL et M. Daniel VIALA en qualité de représentants des communes.

M. Jean-Marc LUSSERT et Laurent JAOUÏ en qualité de représentants de Montpellier Méditerranée Métropole.

M. Max ALLIES, M. Serge PESCE, M. Francis PRATX, M. Daniel RENAUD, en qualité de représentants des EPCI.

EXCUSES : M. Jean-Luc FALIP, M. Guillaume FABRE, M. ; Richard PITAVAL, M. Philippe LAGARDE, M. Vincent GAUDY, Mme Eliane LLORET et Mme Isabelle GUIRAUD.

Ont donné pouvoir : M. Jean-Luc FALIP à M. Francis BOUTES, M. Guillaume FABRE à M. Jacques ADGE, M. Richard PITAVAL à M. Michel BOZZARELLI, M. Philippe LAGARDE à Philippe DOUTREMEPUICH, M. Vincent GAUDY à M. Jacques RIGAUD, Mme Eliane LLORET à M. Laurent JAOUÏ, Mme Isabelle GUIRAUD à M. Jean-Marc LUSSERT.

ABSENTS : M. Kléber MESQUIDA, M. Philippe VIDAL, Mme Bernadette VIGNON, Mme Nicole MORERE, M. Christophe MORGO, Mme Julie GARCIN-SAUDO, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Agnès CONSTANT, M. Luc ZENON, Mme Stéphanie JANNIN, Mme Patricia MIRALLES.

Autre personne excusée : M. Thierry DAVIN Payeur Départemental

Le secrétariat a été assuré par : M. Michel CARRIERE

Nombre de membres titulaires en exercice	36
Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	7
Nombre de suffrage exprimés	25
Votes pour	25
Votes contre	
Abstentions	

Objet : Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2019

Monsieur le vice-président Francis BOUTES présente à l'assemblée le projet de décision modificative n° 2 pour le budget principal et le budget IRVE :

Les décisions modificatives de deux budgets présentent des ajustements en fonction de réalisations effectives ou à venir.

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Départements, des Communes et des Régions, modifiés,

Vu les statuts d'Hérault Energies,

Vu les crédits inscrits au BP, au BS 2019 et en DM 1

Entendu l'exposé du rapporteur,

- **ADOPTÉ** les décisions modificatives n° 2 du budget principal et du budget annexe IRVE pour l'exercice 2019 conformément aux tableaux ci-dessous :

Budget Principal

Nature	Mouvement	Libellé	Proposition DM2
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES			0,00
DEPENSES			0,00
Chapitre 011 Charges à caractère Général			0,00
60632		F. DE PETIT ÉQUIPEMENT	1 000,00
6064		FOURNITURES ADMINISTRATIVES	500,00
611		CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	-3 000,00
6135		LOCATIONS MOBILIÈRES	3 000,00
61551		ENTRETIEN MATÉRIEL ROULANT	1 000,00
617		ETUDES ET RECHERCHES	-2 000,00
617	REEL	RECHERCHE AMIANTE SUR LES RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC	-2 000,00
6226		HONORAIRES	-5 600,00
6251		VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	1 500,00
6257		FRAIS DE RECEPTION ET DE RESTAURANT	1 800,00
6262		FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATION	800,00
62878		REMBOURSEMENT FRAIS FONCTIONNEMENT ENTENTE OCCITANIE	3 000,00
Chapitre 65 Autres Charges de gestion courante			-8 820,00
6574	REEL	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	-8 820,00
Chapitre 66 - Charges financières			23 000,00
66112	REEL	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	21 000,00
6688		INTÉRÊTS LIGNE DE TRÉSORERIE	2 000,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles			-153 810,28
6743	REEL	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT VERSEES PAR GROUPEMENT	-153 810,28
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement			139 630,28
023	ORDRE	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	139 630,28

RECETTES : Aucune modification sur les recettes en section de fonctionnement.

DEPENSES :

- **Charges à caractère général** : Ajustement de lignes budgétaires n'entraînant pas d'augmentation de ce chapitre. A noter l'inscription d'une dépense de 3 000 € pour rembourser les frais de fonctionnement de l'ENTENTE OCCITANIE au SYADEN, conformément à la convention constitutive.
- **Autres charges de gestion courante** : Subventions de fonctionnement aux associations : il s'agit de compenser l'annulation des crédits destiné à l'association électricité sans frontière qui n'a pas sollicité ce financement en 2019 avec le versement à l'association COOPERE 34 pour la mission de valorisation des CEE.
- **Charges financières** : Il convient de revaloriser le montant prévu pour les intérêts de la ligne de trésorerie (+ 2000 €). Mais également d'inscrire le montant nécessaire à l'intégration des ICNE en 2019 (+ 21.000 €).
- **Charges exceptionnelles** : Ce chapitre enregistre la diminution de la subvention versée au budget annexe IRVE (- 153.810,28 €) en raison du financement des équipements de ce budget par l'emprunt.
- **Virement à la section d'investissement** : 139.630,28 € peuvent être transférés à la section d'investissement.

Nature	Mouvement	Libellé	Proposition DM2
SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES			159 630,28
Chapitre 45 Opérations pour compte de tiers			20 000,00
458241	REEL	VAILHAUQUES	10 000,00
458243		VILLEVEYRAC Ancienne Ecole des Filles	10 000,00
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement			139 630,28
021	ORDRE	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	139 630,28
DEPENSES			159 630,28
Chapitre 13 Subventions d'investissement			11 000,00
13241	REEL	REMBOURSEMENT AUX COMMUNES MEMBRES	11 000,00
			EP 500,00
			ER 10 000,00
			FT 500,00
Chapitre 204 Subventions d'investissement			68 630,28
2041412	REEL	SUBVENTION VERSEES AUX COMMUNES	29 896,36
			2014 EP -101 946,09
			2014 MDE -29 381,13
			2015 EP -94 136,36
			2015 MDE -32 994,00
			2015 PROGRAMME SPECIAL -6 277,00
			2016 MDE -5 369,06
			2017 EP 100 000,00
			2018 EP 200 000,00
			2018 MDE 100 000,00
			2019 EP -100 000,00
2041512	REEL	SUBVENTION VERSEES AUX EPCI	38 733,92
			2014 EP -15 666,08
			2017 EP 114 400,00
			2018 EP -30 000,00
			2019 EP -30 000,00
Chapitre 23 Immobilisations en cours			0,00
2317	REEL	TRAVAUX SUR LES RESEAUX	0,00
			ER -800 000,00
			EP 20 000,00
			EPC 900 000,00
			FT -120 000,00
Chapitre 26 Participations et créances rattachées			60 000,00
261	REEL	TITRES DE PARTICIPATION SEMPER	60 000,00
Chapitre 45 Opérations pour compte de tiers			20 000,00
458241	REEL	VAILHAUQUES	10 000,00
458243		VILLEVEYRAC Ancienne Ecole des Filles	10 000,00

RECETTES :

- **Virement à la section d'investissement : 139.630,28 €** pour financer une partie des nouvelles dépenses d'équipement.
- **Opération pour compte de tiers : 20.000 €** suite à des modifications sur les projets de Villeveyrac (ancienne Ecole de Filles) et Vailhauquès rendant nécessaire l'augmentation de l'enveloppe de ces opérations à hauteur de 10.000 € chacune.

DEPENSES :

- **Subventions d'investissement : 11.000 €** de remboursement de trop perçu.
- **Subventions d'équipement versées : 68.630,28 €** est inscrit. Il intègre une économie sur les programmes HE2014 et HE2015 clôturées lors de cette séance, ainsi que des modifications sur la répartition des CP sur les opérations HE2016, HE2017, HE2018 et HE2019.
- **Immobilisations en cours : La répartition des travaux est réajustée sans augmentation :**
 - ♦ Electricité - 800.000 €
 - ♦ Eclairage public + 20.000 €
 - ♦ Eclairage public transfert de compétence + 900.000 €
 - ♦ Télécommunication - 120.000 €

- **Participations et créances rattachées** : + 60.000 € pour l'augmentation de la part d'HERAULT ENERGIES au capital de la SEMPER.
- **Opération pour compte de tiers** : revalorisation des opérations de Vailhauquès et Villeveyrac en équilibre avec les recettes.

Budget IRVE

Nature	Mouvement	Libellé	Proposition DM2
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES			-150 527,28
Chap 70 Produits des services			3 000,00
70875	REEL	REMBOURSEMENT DE FRAIS AR LES COMMUNES MEMBRES DU GFP	3 000,00
Chap 77 Produits exceptionnels			-153 810,28
774	REEL	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	-153 810,28
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			283,00
777	ORDRE	QUOTE PART SUBV. D'INVEST. TRANSF. CPTÉ DE RESULTA	283,00
DEPENSES			-150 527,28
Chapitre 011 Charges à caractère Général			52 200,00
60612	REEL	ENERGIE - ELECTRICITE	20 000,00
611		CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	22 200,00
6156		MAINTENANCE	10 000,00
Chapitre 66 - Charges financières			3 000,00
6688		FRAIS FINANCIERS	3 000,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			610,00
6811	ORDRE	DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	610,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement			-206 337,28
023	ORDRE	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-206 337,28

RECETTES :

- **Produits de services** : ajustement des recettes liées aux participations des collectivités membres.
- **Produits exceptionnels** : minoration de la subvention versée par le budget principal. Le budget IRVE financera ces équipements par le recours à l'emprunt.
- **Opération d'ordre de transfert entre sections** : ajustement des crédits de reprise de subventions.

DEPENSES :

- **Charges à caractère général** : réajustement à la hausse de la consommation d'énergie (20.000€), des contrats (supervision)... et de la maintenance (32.000 €).
- **Charges financières** : inscription de frais de dossier liés à l'emprunt à souscrire (3.000 €).
- **Opération d'ordre de transfert entre sections** : ajustement des crédits de dotations aux amortissements.
- **Virement à la section d'investissement** : le virement à la section d'investissement est diminué de 206 337,28 €.

Nature	Mouvement	Libellé	Proposition DM2
SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES			78 283,00
Chapitre 16 Emprunt			284 010,28
1641	REEL	EMPRUNT EN EUROS	284 010,28
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections			610,00
28158	ORDRE	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	610,00
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement			-206 337,28
021	ORDRE	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	-206 337,28
DEPENSES			78 283,00
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles			8 000,00
2031	REEL	FRAIS D'ETUDES	8 000,00
Chapitre 23 Immobilisations en cours			70 000,00
2315	REEL	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	50 000,00
2317		TRAVAUX RACCORDEMENTS RESEAUX ELECTRICITE	20 000,00
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections			283,00
139141	ORDRE	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU COMPTE DE RESU	283,00

RECETTES :

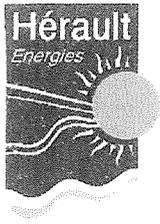
- **Emprunt :** Le programme Infrastructure de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE) a donné lieu à deux années d'investissements importants. Si la plus grosse partie est désormais réalisée, des ajustements, des compléments sont encore nécessaires et Hérault Energies, maître d'ouvrage du réseau a l'obligation d'y participer (20 % minimum). Ainsi la présente DM propose 78 000 € de travaux nouveaux. Cette situation ajoutée au financement des investissements antérieurs occasionne un fort déficit de ce budget. C'est pourquoi il est proposé d'inscrire un emprunt spécifique pour ce budget, à hauteur de 284.010,28 €.
- **Opération d'ordre de transfert entre sections :** ajustement des crédits d'amortissements.
- **Virement de la section de fonctionnement :** - 206 337,28 €.

DEPENSES :

- **Immobilisations incorporelles :** besoins supplémentaire en études (8.000 €).
- **Immobilisations corporelles:** inscriptions de 50.000 € pour les installations de nouvelles bornes et de 20.000 € pour les travaux de raccordement.
- **Opération d'ordre de transfert entre sections :** ajustement des crédits de reprises de subvention.

- **AUTORISE** le président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

<p>Le Président :</p> <p>-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de sa transmission au contrôle de légalité le : 9/10/19 ▪ de sa publication le : 9/10/2019 <p>- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.</p>	<p>Fait et délibéré en séance</p> <p>Le 24/09/2019,</p> <p>Le Président d'Hérault Energies,</p>  <p>Jacques RIGAUD</p>
---	--



Délibération du Comité syndical

CS55-2019

Séance du 26/09/2019

**Syndicat Mixte d'Energies du
Département de l'Hérault**

L'an deux mil dix-neuf, le 26 du mois de septembre à 10h00, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du comité syndical d'Hérault Energies, sous la présidence de Monsieur Jacques RIGAUD, Président, dûment convoqués le 28 août 2019.

PRESENTS : M. Jacques RIGAUD en qualité de représentant du Conseil Départemental.

M. Jacques ADGE, M. Gérard BARO, M. Francis BOUTES, M. Michel BOZZARELLI, M. Michel CARRIERE, M. Philippe DOUTREMEPUICH, Mme Lydie GLEIZES, M. Jacques LIBRETTI, M. Jacques PEYRAS, M. Patrick SOL et M. Daniel VIALA en qualité de représentants des communes.

M. Jean-Marc LUSSERT et Laurent JAOWL en qualité de représentants de Montpellier Méditerranée Métropole.

M. Max ALLIES, M. Serge PESCE, M. Francis PRATX, M. Daniel RENAUD, en qualité de représentants des EPCI.

EXCUSES : M. Jean-Luc FALIP, M. Guillaume FABRE, M ; Richard PITAVAL, M. Philippe LAGARDE, M. Vincent GAUDY, Mme Eliane LLORET et Mme Isabelle GUIRAUD.

Ont donné pouvoir : M. Jean-Luc FALIP à M. Francis BOUTES, M. Guillaume FABRE à M. Jacques ADGE, M. Richard PITAVAL à M. Michel BOZZARELLI, M. Philippe LAGARDE à Philippe DOUTREMEPUICH, M. Vincent GAUDY à M. Jacques RIGAUD, Mme Eliane LLORET à M. Laurent JAOWL, Mme Isabelle GUIRAUD à M. Jean-Marc LUSSERT.

ABSENTS : M. Kléber MESQUIDA, M. Philippe VIDAL, Mme Bernadette VIGNON, Mme Nicole MORERE, M. Christophe MORGO, Mme Julie GARCIN-SAUDO, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Agnès CONSTANT, M. Luc ZENON, Mme Stéphanie JANNIN, Mme Patricia MIRALLES.

Autre personne excusée : M. Thierry DAVIN Payeur Départemental

Le secrétariat a été assuré par : M. Michel CARRIERE

Nombre de membres titulaires en exercice	36
Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	7
Nombre de suffrage exprimés	25
Votes pour	25
Votes contre	
Abstentions	

Objet : Répartition subventions MDE 4-2019

Monsieur le Vice-Président Philippe DOUTREMEPUICH expose : compte tenu des demandes d'aide instruites à ce jour une quatrième répartition du programme 2019 Maîtrise de l'Energie pour un **montant total de 32 469 €** est soumise à l'approbation du comité syndical.

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

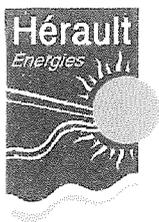
COLLECTIVITE	TRAVAUX		SUBVENTION	
	Libellé	Montant HT éligible	%	Montant
MDE COMMUNES				
BEDARIEUX	Remplacement chaudière Mairie	8 352,01	80%	6 682,00
BEDARIEUX	Régulation chauffage Poste Police	814,48	70%	570,00
ST MARTIN DE LONDRES	Réfection menuiseries appartements	17 292,00	60%	10 000,00
LA TOUR SUR ORB	Menuiseries bâtiments communaux	12 809,80	60%	7 686,00
AGONES	Menuiseries Maison "Causse"	12 550,95	60%	7 531,00
			TOTAL	32 469,00

Suite à cette répartition, la situation du programme MDE 2019 sera la suivante :

AUTORISATION DE PROGRAMME	MONTANT AP		MONTANT REPARTI	RESTE A REPARTIR
2019 MDE COMMUNES	BP 2019	200 000,00	246 159,00	8 841,00
	DM1 2019	20 000,00		
	DM2 2019	35 000,00		
	TOTAL 2019	255 000,00		
2019 MDE EPCI	BP 2019	10 000,00		-
	DM1 2019	- 10 000,00		
	TOTAL 2019	-		
2019 MDE SPECIAL COMMUNES	BP 2019	50 000,00	3 972,00	21 028,00
	DM1 2019	- 10 000,00		
	DM2 2019	- 15 000,00		
	TOTAL 2019	25 000,00		
2019 MDE ENRT COMMUNES	BP 2019	40 000,00		20 000,00
	DM2 2019	- 20 000,00		
	TOTAL 2019	20 000,00		

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

<p>Le Président :</p> <p>- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de sa transmission au contrôle de légalité le : 9/10/2019 ▪ de sa publication le : 9/10/2019 <p>- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.</p>	<p>Fait et délibéré en séance</p> <p>Le 26/9/2019,</p> <p>Le Président d'Hérault Energies,</p>  <p>Jacques RIGAUD</p>
--	---



Délibération du Comité syndical

CS56-2019

Séance du 26/09/2019

**Syndicat Mixte d'Energies du
Département de l'Hérault**

L'an deux mil dix-neuf, le 26 du mois de septembre à 10h00, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du comité syndical d'Hérault Energies, sous la présidence de Monsieur Jacques RIGAUD, Président, dûment convoqués le 28 août 2019.

PRESENTS : M. Jacques RIGAUD en qualité de représentant du Conseil Départemental.

M. Jacques ADGE, M. Gérard BARO, M. Francis BOUTES, M. Michel BOZZARELLI, M. Michel CARRIERE, M. Philippe DOUTREMEPUICH, Mme Lydie GLEIZES, M. Jacques LIBRETTI, M. Jacques PEYRAS, M. Patrick SOL et M. Daniel VIALA en qualité de représentants des communes.

M. Jean-Marc LUSSERT et Laurent JAOUL en qualité de représentants de Montpellier Méditerranée Métropole.

M. Max ALLIES, M. Serge PESCE, M. Francis PRATX, M. Daniel RENAUD, en qualité de représentants des EPCI.

EXCUSES : M. Jean-Luc FALIP, M. Guillaume FABRE, M ; Richard PITAVAL, M. Philippe LAGARDE, M. Vincent GAUDY, Mme Eliane LLORET et Mme Isabelle GUIRAUD.

Ont donné pouvoir : M. Jean-Luc FALIP à M. Francis BOUTES, M. Guillaume FABRE à M. Jacques ADGE, M. Richard PITAVAL à M. Michel BOZZARELLI, M. Philippe LAGARDE à Philippe DOUTREMEPUICH, M. Vincent GAUDY à M. Jacques RIGAUD, Mme Eliane LLORET à M. Laurent JAOUL, Mme Isabelle GUIRAUD à M. Jean-Marc LUSSERT.

ABSENTS : M. Kléber MESQUIDA, M. Philippe VIDAL, Mme Bernadette VIGNON, Mme Nicole MORERE, M. Christophe MORGO, Mme Julie GARCIN-SAUDO, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Agnès CONSTANT, M. Luc ZENON, Mme Stéphanie JANNIN, Mme Patricia MIRALLES.

Autre personne excusée : M. Thierry DAVIN Payeur Départemental

Le secrétariat a été assuré par : M. Michel CARRIERE

Nombre de membres titulaires en exercice	36
Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	7
Nombre de suffrage exprimés	25
Votes pour	25
Votes contre	
Abstentions	

Objet : Répartition subventions EP 4-2019

Monsieur le Vice-Président Gérard BARO expose : compte tenu des demandes d'aide instruites à ce jour et de l'urgence de certaines opérations une quatrième répartition du programme 2019 Eclairage Public est soumise à l'approbation du comité syndical pour un montant total de **164 056.60 €** :

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

Commune	Intitulé Opération	NDA	Montant maxi subventionnable HT	Taux	Subvention
Programme Communes 2019			87 918,31		61 438,74
CREISSAN	Eclairage cheminement piéton du complexe touristique	Com ²	7 066,66	75%	5 300,00
MONTPEYROUX	Remplacement lanternes vétustes par lanternes Led	Com ²	18 000,00	75%	13 500,00
MOUREZE	Remplacement luminaires programme 2019	Com ²	17 999,30	75%	13 499,48
ST CLEMENT DE RIVIERE	Programme de reconstruction luminaires - année 1	Com ²	30 000,00	80%	18 000,00
ST VINCENT DE BARBEYRARGUES	Ramplct lanternes Les Crozettes, route d'Assas, rue des E	Com ²	14 852,35	75%	11 139,26
Programme EPCI 2019			157 392,86		102 617,86
Montpellier Méditerranée Métropole			51 333,33		33 500,00
MONTAUD	Sect-eur des Asprès	DM	18 000,00	75%	13 500,00
PRADES LE LEZ	Rue de la Ducoue Ph1	HE	33 333,33	80%	20 000,00
SIERNEM			27 363,10		19 117,86
GALARGUES	Route de Buzignargues - Chemin du Moulin à huile	SIERNEM	18 000,00	75%	13 500,00
MUDAISON	Rue des Carrierettes - 2 ème tranche	HE	9 363,10	80%	5 617,86
CC Des Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc			66 666,65		50 000,00
CAMBON ET SALVERGUES	Remplact lanternes Gourgas 2, Le Fajau, Salverguettes, Rieugrand, Sérégas, Les Jassiais	CCMLMHL	11 536,25	75%	8 652,19
CASTANET LE HAUT	Remplact lanternes route de Castanet, Armoires Le Péras, Neugairol, La Salèze	CCMLMHL	10 260,88	75%	7 695,66
FRAISSE SUR AGOUT	Remplact lanternes Poste Eglise les Frènes, Rieumajou, Le Picch, Les Marics, La Manotte	CCMLMHL	11 594,17	75%	8 695,63
LA SALVETAT SUR AGOUT	Remplact lanternes pont La Salvetat, vérif armoire La Végende	CCMLMHL	11 594,17	75%	8 695,63
LE SOULIE	Ramplact lanternes et vérif armoire route de St Pons	CCMLMHL	8 463,78	75%	6 347,84
ROISIS	Remplact lanternes Andabre	CCMLMHL	13 217,40	75%	9 913,05

Suite à cette répartition la situation du programme EP 2019 sera la suivante :

AUTORISATION DE PROGRAMME		MONTANT A.P.	MONTANT REPARTI	RESTE A REPARTIR
2019 EP COMMUNES	B.P.	750 000,00	649 132.35	20 867,65
	DM	- 80 000,00		
	TOTAL	670 000,00		
 				
2019 EP EPCI	B.P.	200 000,00	250 570.27	29 429,73
	DM1	80 000,00		
	TOTAL	280 000,00		

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

<p>Le Président :</p> <ul style="list-style-type: none">- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu :<ul style="list-style-type: none">▪ de sa transmission au contrôle de légalité le : 8/10/2019▪ de sa publication le : 8/10/2019- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.	<p>Fait et délibéré en séance</p> <p>Le 8/10/2019,</p> <p>Le Président d'Hérault Energies,</p>   <p>Jacques RIGAUD</p>
--	--



Délibération du Comité syndical

CS57-2019

Séance du 26/09/2019

**Syndicat Mixte d'Energies du
Département de l'Hérault**

L'an deux mil dix-neuf, le 26 du mois de septembre à 10h00, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du comité syndical d'Hérault Energies, sous la présidence de Monsieur Jacques RIGAUD, Président, dûment convoqués le 28 août 2019.

PRESENTS : M. Jacques RIGAUD en qualité de représentant du Conseil Départemental.

M. Jacques ADGE, M. Gérard BARO, M. Francis BOUTES, M. Michel BOZZARELLI, M. Michel CARRIERE, M. Philippe DOUTREMEPUICH, Mme Lydie GLEIZES, M. Jacques LIBRETTI, M. Jacques PEYRAS, M. Patrick SOL et M. Daniel VIALA en qualité de représentants des communes.

M. Jean-Marc LUSSERT et Laurent JAOUL en qualité de représentants de Montpellier Méditerranée Métropole.

M. Max ALLIES, M. Serge PESCE, M. Francis PRATX, M. Daniel RENAUD, en qualité de représentants des EPCI.

EXCUSES : M. Jean-Luc FALIP, M. Guillaume FABRE, M ; Richard PITAVAL, M. Philippe LAGARDE, M. Vincent GAUDY, Mme Eliane LLORET et Mme Isabelle GUIRAUD.

Ont donné pouvoir : M. Jean-Luc FALIP à M. Francis BOUTES, M. Guillaume FABRE à M. Jacques ADGE, M. Richard PITAVAL à M. Michel BOZZARELLI, M. Philippe LAGARDE à Philippe DOUTREMEPUICH, M. Vincent GAUDY à M. Jacques RIGAUD, Mme Eliane LLORET à M. Laurent JAOUL, Mme Isabelle GUIRAUD à M. Jean-Marc LUSSERT.

ABSENTS : M. Kléber MESQUIDA, M. Philippe VIDAL, Mme Bernadette VIGNON, Mme Nicole MORERE, M. Christophe MORGO, Mme Julie GARCIN-SAUDO, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Agnès CONSTANT, M. Luc ZENON, Mme Stéphanie JANNIN, Mme Patricia MIRALLES.

Autre personne excusée : M. Thierry DAVIN Payeur Départemental

Le secrétariat a été assuré par : M. Michel CARRIERE

Nombre de membres titulaires en exercice	36
Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	7
Nombre de suffrage exprimés	25
Votes pour	25
Votes contre	
Abstentions	

Objet : Programmation de travaux

Monsieur le vice-président Jacques ADGE présente à l'assemblée un nouveau projet de programmation de travaux sur les réseaux, au titre de l'article 8 ENEDIS et du FACE

Le comité syndical après en avoir débattu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Départements, des Communes et des Régions, modifiée,

Vu les statuts de Hérault Energies,

Entendu l'exposé du rapporteur

- **APPROUVE** la programmation de travaux sur les réseaux électriques au titre de l'exercice 2019, conformément aux listes ci-après :

1) Article 8 ENEDIS 2019

Le programme Article 8 2019 présente des reliquats de crédits, et ce pour plusieurs raisons :

- o certaines opérations ont été réalisées à moindre coût ;
- o certaines collectivités ont dû abandonner la concrétisation de leur projet sur l'année 2019.

Afin d'optimiser l'utilisation de ces reliquats, et compte tenu des règles d'Enedis (Mise en exploitation des nouveaux réseaux avant le 15 décembre 2019), il est possible de programmer les opérations suivantes :

➔ **Travaux sous maîtrise d'ouvrage Hérault Energies:**

COMMUNE	OPERATION	Montant maxi subventionnable HT	Subvention 40 %
BALARUC LES BAINS	Rue de la Douane Phase 2	432 576.99 €	173 030.80 €
BALARUC LES BAINS	Route de la Rêche (tranche D)		
BALARUC LES BAINS	Rue des Chênes Verts		
PRADES LE LEZ – 3M	Rue de la Ducque		
ST JEAN DE VEDAS – 3M	Chemin de Pontou		

Dans l'éventualité où les réseaux ne pourraient pas être mis en exploitation avant le 15 décembre, ces subventions deviendraient caduques.

2) Article 8 ENEDIS 2020

La convention « ARTICLE 8 » pour 2020 doit être renégociée avec ENEDIS. Son montant ne devrait pas être inférieur à celui de 2019, à savoir **690 000 €**. Une première répartition, très inférieure à ce montant, est soumise à votre approbation afin d'anticiper au mieux les travaux :

➔ **Travaux sous maîtrise d'ouvrage des communes:**

COMMUNE	OPERATION	Montant maxi subventionnable HT	Subvention 40 %
LUNEL	Entrée de ville - route de Sommieres	30 360.00 €	12 144.00 €

➔ **Travaux sous maîtrise d'ouvrage Hérault Energies:**

COMMUNE	OPERATION	Montant maxi subventionnable HT	Subvention 40 %
AGDE	Place François Hirailles	99 343.80 €	39 737.52 €
GIGEAN	Rue et impasse de l'Evêché		
MUDAISON - SIERNEM	Rue des Carrierettes - 2ème tranche		

3) Programmes FACE

Au regard des projets connus à ce jour, les opérations suivantes peuvent être programmées au titre du CAS FACE :

→ **Sous-programme FACE Extension 2019**

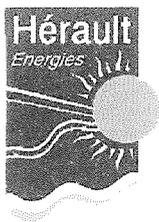
COMMUNE	OPERATION	Montant maxi subventionnable HT	Subvention FACE 80 %
VENDEMIAN	Alimentation STEP	100 103.51 €	80 082.81 €

→ **Sous-programme Renforcement 2018 :**

COMMUNE	OPERATION	Montant maxi subventionnable HT	Subvention FACE 80 %	Financement HE 20 %
OCTON	Renforcement poste "Mas Pendit"	125 801.96 €	100 641.57 €	25 160.39 €
PINET	Renforcement Chemin des Tines			
TRESSAN	Création poste PSSA chemin du Pioch			

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

<p>Le Président :</p> <ul style="list-style-type: none">- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu :<ul style="list-style-type: none">▪ de sa transmission au contrôle de légalité le .9/10/2019▪ de sa publication le :9/10/2019- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.	<p>Fait et délibéré en séance</p> <p>Le 26/92019,</p> <p>Le Président d'Hérault Energies,</p>  <p>Jacques RIGAUD</p> 
--	--



Délibération du Comité syndical

CS58-2019

Séance du 26/09/2019

**Syndicat Mixte d'Energies du
Département de l'Hérault**

L'an deux mil dix-neuf, le 26 du mois de septembre à 10h00, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du comité syndical d'Hérault Energies, sous la présidence de Monsieur Jacques RIGAUD, Président, dûment convoqués le 28 août 2019.

PRESENTS : M. Jacques RIGAUD en qualité de représentant du Conseil Départemental.

M. Jacques ADGE, M. Gérard BARO, M. Francis BOUTES, M. Michel BOZZARELLI, M. Michel CARRIERE, M. Philippe DOUTREMEPUICH, Mme Lydie GLEIZES, M. Jacques LIBRETTI, M. Jacques PEYRAS, M. Patrick SOL et M. Daniel VIALA en qualité de représentants des communes.

M. Jean-Marc LUSSERT et Laurent JAOUL en qualité de représentants de Montpellier Méditerranée Métropole.

M. Max ALLIES, M. Serge PESCE, M. Francis PRATX, M. Daniel RENAUD, en qualité de représentants des EPCI.

EXCUSES : M. Jean-Luc FALIP, M. Guillaume FABRE, M. Richard PITAVAL, M. Philippe LAGARDE, M. Vincent GAUDY, Mme Eliane LLORET et Mme Isabelle GUIRAUD.

Ont donné pouvoir : M. Jean-Luc FALIP à M. Francis BOUTES, M. Guillaume FABRE à M. Jacques ADGE, M. Richard PITAVAL à M. Michel BOZZARELLI, M. Philippe LAGARDE à Philippe DOUTREMEPUICH, M. Vincent GAUDY à M. Jacques RIGAUD, Mme Eliane LLORET à M. Laurent JAOUL, Mme Isabelle GUIRAUD à M. Jean-Marc LUSSERT.

ABSENTS : M. Kléber MESQUIDA, M. Philippe VIDAL, Mme Bernadette VIGNON, Mme Nicole MORERE, M. Christophe MORGO, Mme Julie GARCIN-SAUDO, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Agnès CONSTANT, M. Luc ZENON, Mme Stéphanie JANNIN, Mme Patricia MIRALLES.

Autre personne excusée : M. Thierry DAVIN Payeur Départemental

Le secrétariat a été assuré par : M. Michel CARRIERE

Nombre de membres titulaires en exercice	36
Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	7
Nombre de suffrage exprimés	25
Votes pour	25
Votes contre	
Abstentions	

Objet : Remise de pénalités

Monsieur le Vice Président Francis BOUTES expose : l'entreprise SEEP titulaire du marché de travaux coordonnés 15/24 lot H a sollicité la remise gracieuse des pénalités appliquées sur l'opération 2015-0313-VV – commune de Mèze, avenue de Pézenas phase 1, pour un montant de 8 206,20 euros.

Cette opération devait faire l'objet d'une prolongation de délai pour des travaux supplémentaires sur les trois réseaux électricité, éclairage public et télécommunications. Par erreur la prolongation n'a porté que sur les réseaux électricité et télécommunication. Au moment de la réception des travaux c'est la date initiale théorique d'achèvement qui a été prise en compte pour le réseau d'éclairage public, mettant en évidence un retard important qui en réalité n'en était pas un.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la remise de cette pénalité puisqu'aucune faute n'est imputable à l'entreprise.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu :

- de sa transmission au contrôle de légalité le : 9/10/2019
- de sa publication le : 9/10/2019

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

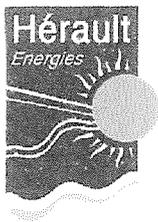
Fait et délibéré en séance

Le 26/9/2019,

Le Président d'Hérault Energies,



Jacques RIGAUD



Délibération du Comité syndical

CS59-2019

Séance du 26/09/2019

**Syndicat Mixte d'Energies du
Département de l'Hérault**

L'an deux mil dix-neuf, le 26 du mois de septembre à 10h00, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du comité syndical d'Hérault Energies, sous la présidence de Monsieur Jacques RIGAUD, Président, dûment convoqués le 28 août 2019.

PRESENTS : M. Jacques RIGAUD en qualité de représentant du Conseil Départemental.
M. Jacques ADGE, M. Gérard BARO, M. Francis BOUTES, M. Michel BOZZARELLI, M. Michel CARRIERE, M. Philippe DOUTREMEPUICH, Mme Lydie GLEIZES, M. Jacques LIBRETTI, M. Jacques PEYRAS, M. Patrick SOL et M. Daniel VIALA en qualité de représentants des communes.
M. Jean-Marc LUSSERT et Laurent JAOUÏ en qualité de représentants de Montpellier Méditerranée Métropole.
M. Max ALLIES, M. Serge PESCE, M. Francis PRATX, M. Daniel RENAUD, en qualité de représentants des EPCI.

EXCUSES : M. Jean-Luc FALIP, M. Guillaume FABRE, M. Richard PITAVAL, M. Philippe LAGARDE, M. Vincent GAUDY, Mme Eliane LLORET et Mme Isabelle GUIRAUD.

Ont donné pouvoir : M. Jean-Luc FALIP à M. Francis BOUTES, M. Guillaume FABRE à M. Jacques ADGE, M. Richard PITAVAL à M. Michel BOZZARELLI, M. Philippe LAGARDE à Philippe DOUTREMEPUICH, M. Vincent GAUDY à M. Jacques RIGAUD, Mme Eliane LLORET à M. Laurent JAOUÏ, Mme Isabelle GUIRAUD à M. Jean-Marc LUSSERT.

ABSENTS : M. Kléber MESQUIDA, M. Philippe VIDAL, Mme Bernadette VIGNON, Mme Nicole MORERE, M. Christophe MORGO, Mme Julie GARCIN-SAUDO, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Agnès CONSTANT, M. Luc ZENON, Mme Stéphanie JANNIN, Mme Patricia MIRALLES.

Autre personne excusée : M. Thierry DAVIN Payeur Départemental

Le secrétariat a été assuré par : M. Michel CARRIERE

Nombre de membres titulaires en exercice	36
Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	7
Nombre de suffrage exprimés	25
Votes pour	25
Votes contre	
Abstentions	

Objet : TCFE : rapport de contrôle de l'exercice 2018

Monsieur le Vice Président Francis BOUTES rappelle qu'Hérault Energies exerce le contrôle de la TCCFE pour 282 collectivités, dont 239 communes de moins de 2000 habitants et 43 communes de plus de 2000 habitants.

Ce contrôle est effectué par des agents habilités et assermentés, avant le reversement aux communes.

Il concerne principalement :

- le contrôle des déclarations trimestrielles des fournisseurs,
- le contrôle annuel des déclarations des fournisseurs à partir des états annuels transmis par les concessionnaires, gestionnaires de réseaux.

Par ailleurs l'exercice de ce contrôle permet également d'analyser l'évolution de la répartition de la TCCFE par fournisseur, ainsi que l'évolution du reversement de la taxe aux communes et de la part restant à Hérault Energies.

Suite à cet exposé, le vice-président Francis BOUTES invite l'Assemblée à prendre connaissance du rapport présenté par le Directeur Général à l'aide d'un Powerpoint. Le Président invite ensuite l'Assemblée à délibérer en remerciant les agents pour le travail particulièrement précis fourni.

Un rapport complet a été fourni aux élus et est joint à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Départements, des Communes et des Régions, modifiée,

Vu la loi 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité

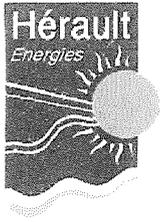
Vu les statuts de Hérault Energies,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir débattu et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical d'Hérault Energies

- **PREND ACTE** du rapport de contrôle de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité réalisé au titre de l'exercice 2018,
- **VALIDE** les contrôles réalisés et demande leur poursuite jusqu'à l'obtention de toutes les réponses attendues,
- **CHARGE** le Président d'adresser le rapport à l'ensemble des collectivités pour lesquelles Hérault Energies effectue le contrôle de la TCCFE,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

<p>Le Président :</p> <p>- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ de sa transmission au contrôle de légalité le : 9/10/2019▪ de sa publication le : 9/10/2019 <p>- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.</p>	<p>Fait et délibéré en séance</p> <p>Le 26/10/2019,</p> <p>Le Président d'Hérault Energies,</p> <p></p> <p>Jacques RIGAUD</p> <p></p>
---	---



Délibération du Comité syndical

CS60-2019

Séance du 26/09/2019

**Syndicat Mixte d'Energies du
Département de l'Hérault**

L'an deux mil dix-neuf, le 26 du mois de septembre à 10h00, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du comité syndical d'Hérault Energies, sous la présidence de Monsieur Jacques RIGAUD, Président, dûment convoqués le 28 août 2019.

PRESENTS : M. Jacques RIGAUD en qualité de représentant du Conseil Départemental.

M. Jacques ADGE, M. Gérard BARO, M. Francis BOUTES, M. Michel BOZZARELLI, M. Michel CARRIERE, M. Philippe DOUTREMEPUICH, Mme Lydie GLEIZES, M. Jacques LIBRETTI, M. Jacques PEYRAS, M. Patrick SOL et M. Daniel VIALA en qualité de représentants des communes.

M. Jean-Marc LUSSERT et Laurent JAOUL en qualité de représentants de Montpellier Méditerranée Métropole.

M. Max ALLIES, M. Serge PESCE, M. Francis PRATX, M. Daniel RENAUD, en qualité de représentants des EPCI.

EXCUSES : M. Jean-Luc FALIP, M. Guillaume FABRE, M. ; Richard PITAVAL, M. Philippe LAGARDE, M. Vincent GAUDY, Mme Eliane LLORET et Mme Isabelle GUIRAUD.

Ont donné pouvoir : M. Jean-Luc FALIP à M. Francis BOUTES, M. Guillaume FABRE à M. Jacques ADGE, M. Richard PITAVAL à M. Michel BOZZARELLI, M. Philippe LAGARDE à Philippe DOUTREMEPUICH, M. Vincent GAUDY à M. Jacques RIGAUD, Mme Eliane LLORET à M. Laurent JAOUL, Mme Isabelle GUIRAUD à M. Jean-Marc LUSSERT.

ABSENTS : M. Kléber MESQUIDA, M. Philippe VIDAL, Mme Bernadette VIGNON, Mme Nicole MORERE, M. Christophe MORGO, Mme Julie GARCIN-SAUDO, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Agnès CONSTANT, M. Luc ZENON, Mme Stéphanie JANNIN, Mme Patricia MIRALLES.

Autre personne excusée : M. Thierry DAVIN Payeur Départemental

Le secrétariat a été assuré par : M. Michel CARRIERE

Nombre de membres titulaires en exercice	36
Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	7
Nombre de suffrage exprimés	25
Votes pour	25
Votes contre	
Abstentions	

Objet : Transfert de la compétence Eclairage Public

Monsieur le Président Jacques RIGAUD informe l'assemblée d'une nouvelle demande de transfert à Hérault Energies de la compétence « investissement en éclairage public », sollicitée par la commune de ROQUESSELS.

Conformément aux statuts du syndicat, il invite l'assemblée à se prononcer sur ce transfert.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Départements, des Communes et des Régions, modifiée,

Vu la délibération de la commune de ROQUESSELS en date du 26 mars 2019 (reçue le 19 août),

Vu les statuts de Hérault Energies,

Entendu l'exposé du rapporteur,

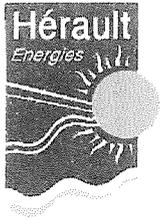
Après en avoir débattu et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical d'Hérault Energies

- **ACCEPTE** à compter du 1^{er} octobre 2019 le transfert à Hérault Energies de la compétence « Investissement en Eclairage Public » telle que décrite à l'article 3.4 des statuts du syndicat, pour la **commune de ROQUESSELS**,

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Suite à cette décision, le total des communes ayant transféré la compétence éclairage public à Hérault Energies sera de 142.

<p>Le Président :</p> <p>- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ de sa transmission au contrôle de légalité le : 9/10/2019▪ de sa publication le : 9/10/2019 <p>- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.</p>	<p>Fait et délibéré en séance</p> <p>Le 26/9 2019,</p> <p>Le Président d'Hérault Energies,</p> <p> Jacques RIGAUD</p> <p></p>
---	--



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Délibération du Comité syndical

CS61-2019

Séance du 26/09/2019

**Syndicat Mixte d'Energies du
Département de l'Hérault**

L'an deux mil dix-neuf, le 26 du mois de septembre à 10h00, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du comité syndical d'Hérault Energies, sous la présidence de Monsieur Jacques RIGAUD, Président, dûment convoqués le 28 août 2019.

PRESENTS : M. Jacques RIGAUD en qualité de représentant du Conseil Départemental.

M. Jacques ADGE, M. Gérard BARO, M. Francis BOUTES, M. Michel BOZZARELLI, M. Michel CARRIERE, M. Philippe DOUTREMEPUICH, Mme Lydie GLEIZES, M. Jacques LIBRETTI, M. Jacques PEYRAS, M. Patrick SOL et M. Daniel VIALA en qualité de représentants des communes.

M. Jean-Marc LUSSERT et Laurent JAOWL en qualité de représentants de Montpellier Méditerranée Métropole.
M. Max ALLIES, M. Serge PESCE, M. Francis PRATX, M. Daniel RENAUD, en qualité de représentants des EPCI.

EXCUSES : M. Jean-Luc FALIP, M. Guillaume FABRE, M. ; Richard PITAVAL, M. Philippe LAGARDE, M. Vincent GAUDY, Mme Eliane LLORET et Mme Isabelle GUIRAUD.

Ont donné pouvoir : M. Jean-Luc FALIP à M. Francis BOUTES, M. Guillaume FABRE à M. Jacques ADGE, M. Richard PITAVAL à M. Michel BOZZARELLI, M. Philippe LAGARDE à Philippe DOUTREMEPUICH, M. Vincent GAUDY à M. Jacques RIGAUD, Mme Eliane LLORET à M. Laurent JAOWL, Mme Isabelle GUIRAUD à M. Jean-Marc LUSSERT.

ABSENTS : M. Kléber MESQUIDA, M. Philippe VIDAL, Mme Bernadette VIGNON, Mme Nicole MORERE, M. Christophe MORGO, Mme Julie GARCIN-SAUDO, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Agnès CONSTANT, M. Luc ZENON, Mme Stéphanie JANNIN, Mme Patricia MIRALLES.

Autre personne excusée : M. Thierry DAVIN Payeur Départemental

Le secrétariat a été assuré par : M. Michel CARRIERE

Nombre de membres titulaires en exercice	36
Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	7
Nombre de suffrage exprimés	25
Votes pour	25
Votes contre	
Abstentions	

Objet : Marchés Publics : autorisation de lancer un appel d'offres pour achat de véhicules électriques

Monsieur le Président Jacques RIGAUD présente le projet d'appel d'offres pour l'attribution d'un accord cadre à bons de commandes pour l'acquisition de véhicules électriques et de vélos à assistance électrique, dans le cadre du groupement de commande dont Hérault Energies est le coordonnateur. Il précise que de nouveaux membres souhaitant intégrer ce groupement il convient de réviser l'annexe 1 à la convention constitutive.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Départements, des Communes et des Régions, modifiée,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de Hérault Energies,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir débattu et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical d'Hérault Energies

- **APPROUVE** la révision de la convention constitutive du groupement de commande de véhicules électriques et vélos à assistance électrique afin d'intégrer les nouveaux membres,
- **AUTORISE** le Président à lancer un appel d'offres ouvert, en vue de la passation d'un accord-cadre alloti, à bons de commande, sans minimum ni maximum, d'une durée de deux ans, pour l'acquisition de véhicules particuliers électriques, de véhicules utilitaires électriques et de vélos à assistance électrique,
- **AUTORISE** le Président à signer l'accord cadre à intervenir ainsi que l'ensemble des documents et actes s'y rapportant,
- **AUTORISE** le Président soit à lancer un nouvel appel d'offres, soit à procéder à la passation d'un marché négocié, dans le cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux par la Commission d'Appel d'Offres.
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu :

- de sa transmission au contrôle de légalité le 9/10/2019
- de sa publication le : 9/10/2019

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré en séance

Le 26/9/2019,

Le Président d'Hérault Energies,



Jacques RIGAUD